

CANYON ASCENSION ET COVID

La réglementation nationale est susceptible d'évoluer et la réglementation locale ou préfectorale peut imposer des règles supplémentaires, particulièrement dans les départements classés en zone rouge.

Les points ci-dessous peuvent donc évoluer.

Pour le positionnement de la fédération, se référer à la page consacrée par la FFME sur son site internet :

<https://www.ffme.fr/covid-19/>

Protocole sanitaire relatif au séjour CANYON

Généralités:

Les participants devront prendre connaissance et retourner la « Charte d'engagement individuel » signée.

Ils devront fournir au départ du séjour un résultat de test négatif de moins de trois jours.

Les mineurs ne seront acceptés qu'avec la présence d'un représentant légal.

L'hébergement :

L'hébergement sous tente est préconisé.

L'hébergement en mobile-home est envisageable pour un même foyer de contamination potentiel.

Et il sera fonction des disponibilités restantes, les réservations n'étant réalisées qu'au tout dernier moment.

Le co-voiturage :

Pour le voyage aller-retour depuis l'Île de France, il est préconisé de se limiter à 2 foyers de contamination maximum par véhicule.

L'ensemble des passagers devront porter des masques.

Un arrêt aération des véhicules de 15-20mn toutes les 2 heures est préconisé.

Pour les déplacements locaux (Camping-Lieux d'activités), l'ensemble des passagers devra porter des masques.

Une aération des véhicules de 15-20mn est à réaliser après chaque voyage.

Les repas :

L'organisation sera réalisée en fonction des possibilités constatées sur place.

Toutefois, il est envisagé de figer sur la durée du séjour des tablées de 6 personnes.

Les participations aux tâches communes (Vaisselle, Préparation du repas, ...) seront à réaliser en respectant ces groupes.

Il est interdit de « piquer » le verre des autres !

Protocole sanitaire relatif à la pratique des activités en sites naturels : (canyonisme)

Généralités :

Respecter la distanciation pendant les phases statiques, si impossibilité l'utilisation du masque est obligatoire dans les regroupements.

Respecter les gestes barrières.

- Je pose mes affaires à distance de celles des autres pratiquants.
- Je me nettoie les mains à l'eau plus savon ou au gel hydroalcoolique régulièrement.
- Les gourdes sont individuelles et repérées pour ne pas être échangées.

Les groupes seront limités à 5 personnes par encadrant.

Le matériel :

L'utilisation par les pratiquants de leur propre matériel individuel est à privilégier.

Dans le cas de prêt de matériel individuel (Baudrier, Casque) par le club, il sera affecté à une personne qui en aura la responsabilité pour la totalité du séjour.

Les pratiquants ayant leur propre matériel collectif (Corde, dégaines, ...) peuvent les utiliser après validation de celui-ci par le responsable EPI.

Canyonisme :

Les règles de distanciation physique :

Une distanciation physique de 2m sera à respecter sur les déplacements horizontaux.

(Marche d'approche, Marche en chaos,...)

Pas plus d'une personne ne sera longée sur les mains courantes.

Pas plus de deux personnes au relais (Encadrant + 1 participant)

Une distanciation physique de 5m sera à respecter en milieu aquatique.

(Tout en maintenant le contact visuel)

Les gestes barrières :

Si les bidons sont partagés, chaque participant prévoit un sachet individuel pour y ranger ses affaires.

(Lunette, vêtement, encas, ...)